



**Ministère
de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté
industrielle et numérique**
Liberté Égalité Fraternité

Direction du budget

Direction de l'immobilier de l'État

Direction du budget

Affaire suivie par Marie Delaunay
Sous-direction 1
marie.delaunay@finances.gouv.fr

Paris, le 14 MARS 2023

Direction de l'immobilier de l'État

Affaire suivie par Alain Josserand
Sous-direction Gouvernance, financement et supports
alain.josserand@dgfip.finances.gouv.fr
Réf : 2023-02-4742

La directrice du budget

Le directeur de l'immobilier de l'État

à

NOR : ECOB2307394C

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

À l'attention de Mesdames et Messieurs les
secrétaires généraux, les responsables de
la fonction financière ministérielle, les
directeurs des affaires financières et les
directeurs des affaires immobilières

Objet : Organisation des conférences immobilières 2023

La politique immobilière de l'État (PIE) et de ses établissements publics, représentant environ 8 Md€ de dépenses annuelles, constitue un levier important de transformation de l'action publique et participe aux objectifs de transition écologique fixés par le Gouvernement. Dans cette perspective, les conférences immobilières permettent de réserver, depuis 2018 au sein du calendrier budgétaire, un temps dédié à l'étude de la dépense immobilière et de ses principaux déterminants.

En 2022, les conférences ont permis d'aborder les principaux projets immobiliers de l'État et de ses établissements dans un cadre pluriannuel tout en poursuivant une réflexion sur l'entretien du parc immobilier et ses implications.

Pour les années 2023 à 2027, les conférences immobilières abordent **l'enjeu prioritaire de la transition écologique du parc immobilier** et plus précisément des moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs énergétiques du décret tertiaire¹ dans le cadre de la circulaire de la Première ministre du 25 juillet 2022 relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'État et de celle du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'État. Elles permettront également d'évoquer la **politique d'optimisation des surfaces** dans le cadre de la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État fixée par la circulaire de la Première ministre du 8 février 2023.

¹ Article 175 de la loi relative à l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018.

Ainsi, les conférences immobilières 2023 reprennent cette logique, en se concentrant sur trois objectifs :

- la **politique immobilière du ministère**, en s'appuyant sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, et en abordant entre autres l'implantation des services (valorisation/cession), la transition écologique (réduction de l'empreinte carbone) et l'aspect environnemental des opérations immobilières (avec la cotation des dépenses immobilières), l'optimisation des locaux, en lien avec les nouveaux modes de travail. Ces orientations doivent faire l'objet d'une prévision budgétaire pluriannuelle qui s'inscrira en cohérence avec la trajectoire budgétaire 2023-2027 ;
- **l'analyse de la stratégie d'entretien du parc immobilier de l'Etat et de la rénovation énergétique des bâtiments publics**. Ces conférences permettront de discuter du niveau cohérent des dépenses d'entretien et de rénovation des bâtiments, suffisamment en amont dans la procédure budgétaire et de proposer un temps d'échange entre les ministères et l'Etat propriétaire sur les besoins en terme d'outils de programmation, de suivi et d'amélioration des performances de l'entretien du parc ;
- le **financement des principaux projets immobiliers** des ministères et la soutenabilité de leur programmation dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2023-2027. Les conférences immobilières 2023 doivent permettre de faire un point sur l'état d'avancement des projets et les perspectives d'exécution des crédits mis à disposition des ministères dans le cadre du **plan de relance**. Un état des lieux synthétique des opérations financées par des crédits relance devra donc être joint au dossier des conférences immobilières.

Les conférences immobilières seront organisées par la direction de l'immobilier de l'État et la direction du budget. Y sont conviés les secrétaires généraux des ministères, accompagnés des directeurs des affaires financières, responsables de la fonction financière ministérielle et responsables de la fonction immobilière ministérielle, ainsi que les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels. Ces conférences s'insèrent dans la première partie du cycle de dialogue budgétaire, avec les conférences techniques, la programmation à moyen-terme et les conférences de performance. Elles se tiendront au mois d'avril.

Dans un objectif de simplification de la procédure pour l'ensemble des participants, les annexes réduites l'année dernière, sont maintenues dans ce format. Chaque ministère recevra par voie électronique, au plus tard un mois avant sa conférence dont les dates vous seront proposées très prochainement par la DIE :

- I. **Un dossier de conférence**, construit autour des principaux thèmes et projets immobiliers du ministère identifiés par les directions de l'immobilier de l'État et du budget. Ce dossier aura été pré-rempli de manière à proposer un ordre du jour. Il contiendra également un certain nombre de questions adressées au ministère par la DIE et la DB. Il permettra ainsi aux ministères de préparer les échanges des conférences. Cet ordre du jour est indicatif et pourra être enrichi de tout élément que le ministère souhaitera porter à la connaissance de la DIE et de la DB, en complétant ce dossier de conférence.

Vous documenterez également dans le cadre de ce dossier les acquisitions envisagées en 2023, voire ultérieurement, pour un montant supérieur à 1 M€.

- II. **Une annexe budgétaire** « dépenses immobilières portées par les programmes budgétaires ministériels ». Elle vise à obtenir une vision synthétique de la dépense immobilière portée par les programmes du budget général du ou des périmètres ministériels concernés et permettra de mettre en exergue les dépenses liées à la rénovation énergétiques. Cette annexe doit être obligatoirement complétée avant les conférences immobilières.
- III. **Une annexe portant sur les opérations financées par des crédits relance.**

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires habituels, ainsi que ceux de la direction de l'immobilier de l'État, en amont des conférences pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels et à la direction de l'immobilier de l'État au plus tard sept jours francs avant la date de la conférence. Nous nous permettons d'appeler votre attention sur la nécessité du respect de ces délais pour la qualité des travaux collectifs.

Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux. La DIE procédera à une synthèse des conférences immobilières afin de partager les bonnes pratiques avec l'ensemble des acteurs de l'immobilier de l'État. Elle vous sera communiquée ainsi qu'aux préfets de région.

Pour le Ministre et par délégation,

La directrice du budget

Le directeur de l'immobilier de l'État

Mélanie JODER



Alain RESPLANDY-BERNARD



